



**Information déchets
par l'Agglomération**



RAPPEL DES RÈGLES DE COLLECTE DES DÉCHETS : LES BONNES PRATIQUES

Rappel : la collecte des bacs individuels a lieu entre 4h et 23h.

Les bacs doivent être :

- ✓ sortis la veille au soir ET rentrés après la collecte,
- ✓ présentés de façon visible.

Ne seront pas collectés sur le domaine public :

- ✗ les bacs qui débordent,
- ✗ les bacs présentant trop d'erreurs de tri,
- ✗ les déchets déposés en dehors des bacs ou sur les bacs,
- ✗ les ordures ménagères déposées dans le bac jaune,
- ✗ les bacs non conformes (seaux, bacs non fournis par l'Agglo).

IMPORTANT

- ⚠ Tout bac gris sur le domaine public sera collecté et comptabilisé, même s'il est vide.
- ⚠ Selon le règlement de collecte en vigueur, la présence de votre bac sur le domaine public est verbalisable par votre commune.

Ne sortez votre bac gris que lorsqu'il est plein !

**RÉDUISONS
NOS DÉCHETS**

UNE QUESTION ?
environnement@valdegaronne.fr
05 53 64 40 46
valdegaronne.fr

